Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 42 (1904)

Heft: 47

Artikel: Un frère du "français fédéral"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-201669

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

novation, favorable aux travailleurs et aux habitudes d'intérieur. »

Un frère du « français fédéral ».

Notre langue officielle, administrativement parlant, a nom le « français fédéral ».

Comment désigne-t-on la «langue officielle », en France ? Nous l'ignorons.

A défaut du nom de cette langue, en voici un curieux échantillon, que signale un journal de Marseille:

« Les publications officielles, dit le correspondant du journal que nous citons, constituent une mine inépuisable de cocasseries et les chercheurs d'aperçus nouveaux, de théories suggestives, de style original, de perles épistolaires ont grand tort de

n'y pas fouiller davantage. Un de mes amis récempient nommé souspréfet m'adresse la perle suivante découverte dans les paperasses d'une administration :

« Vu : l'état des sommes à payer à la ville de G..., pour droit de prise d'eau du quart du trop-plein du bassin de la place du marché de G..., pour l'alimentation du réservoir de la fontaine de la gare de cette localité, du 1er septembre 19... au 31 août 19... »

Qui donc osera dire que les employés n'ont rien à faire?

Ils travaillent le génitif.

Mais il y a mieux encore et, dans une grave notice que vient de publier le ministère des colonies sur la situation de nos possessions indo-chinoises, j'ai relevé cette phrase extraordinaire:

« Le Cambodgien considère comme la plus grave insulte que l'on puisse lui faire l'acte de lui couper la tête ; les autres peuples de l'Indo-Chine ne partagent pas heureusement ce préjugė.»

Cet « heureusement » n'est-il pas un heureux trait d'humour?

Et il y a de mauvaises langues qui prétendent toujours que la littérature officielle manque de pittoresque et de profondeur!»

Guerre au typhus.

Nous recevons de *** la communication suivante, que veut bien nous adresser un de

« En feuilletant nos archives, j'ai trouvé le procès-verbal suivant, datant de 1787. La copie est conforme et j'ai respecté l'orthographe.

« Le Conseil de la commune de X, ayant » pris en considération que le fumier de la » Charlotte Guillon étant plassé tout près du » puit de la commune l'égout en s'introdui-» sant et se mélant avec l'eau dans le dit puit

» il en pouroit résulter des accidents facheux » pour la santé soit aux hommes soit au bétail, il a été décidé que l'autonne prochain la

» dite Charlotte Guillon comblera un creux » qu'il y a sous son fumier et la place devras » être plus ellevée que le niveau du terrain et

 bien parée afin que les égouts puissent avoir
cours pour l'écoulement et si ce moyen ne suffit pas, le Conseil l'a sommera de trans-

» porter son fumier sur une autre place plus éloignée. — Du 14 Février 1787.»

» Agréez, Messieurs, etc. »

J. B.

La valse officielle.

On nous écrit:

« L'hiver est la saison de la danse. On danse certainement plus en hiver qu'en été, et pour bien des raisons. Les billets d'invitation ont donc recommencé à courir le monde :

« Madame et Monsieur X... prient Mademoi-» selle ou Monsieur ... de vouloir bien leur faire » le plaisir d'assister à la soirée dansante qu'ils » donneront vendredi ... courant, dans leur

» R. S. V. P. »

» Je fus conviée il y a quelques jours à l'une de ces soirées, avec ma fille. Tandis que je regardais valser ces jeunes couples, il me revint à la mémoire un article publié dans le Conteur, il y a bien des années déjà, et qui disait des choses fort sensées au sujet de la valse.

» Il m'a paru, Messieurs les rédacteurs, qu'il serait de saison et peut-être bon de reproduire en tout ou en partie l'article en question.

» Veuillez excuser le désir d'une de vos plus anciennes abonnées et agréer, Messieurs, etc. » M^{me} T. M. »

L'article auquel fait allusion Mm T. M. a paru en 1881; il y a donc vingt-trois ans. Il était intitulé: « Danse et danseurs » et signé « Black », un de nos collaborateurs d'alors, d'entre les plus goûtés.

Voici quelques extraits de cet article :

« ... Une chose urgente entre toutes, c'est la réglementation de la valse, c'est, en un mot, une des nombreuses manières de valser déclarée officielle, obligatoire. Que cette valse officielle soit à deux, à trois, à quatre temps, peu importe; traînante ou sautante, c'est bien égal: l'essentiel est qu'elle soit universellement re-connue et adoptée.

» La valse, telle qu'on la danse maintenant, n'est, dans la plupart des cas, qu'une fatigue et une corvée. Je vais même plus loin ; elle constitue presque un péril social en jetant une pomme de discorde entre natures qui ne demandaient qu'à se comprendre, s'aimer et

peut-être même...s'épouser.

» Que de fois n'avez-vous pas vu de jeunes et beaux couples enlacer gracieusement leurs bras et s'élancer dans le tourbillon d'une valse entraînante. Tout en eux respire le bonheur, et, dans leurs yeux humides, brille une sympathie naissante qui ne demande qu'à se changer en un sentiment plus vif... Mais quelle désillusion!... Mademoiselle valse à trois temps, Monsieur, à quatre ; Mademoiselle plonge un premier pas, Monsieur ne plonge pas. Un insupportable mouvement de tangage ne tarde pas à se produire, et quand Monsieur, en s'épongeant le front, reconduit Mademoiselle à sa place, l'idylle du commencement est à jamais interrompue.

» Monsieur, à l'avenir, dira de Mademoiselle: qu'elle est horriblement lourde », et Mademoiselle, de Monsieur: « qu'il vous marche indignement sur les pieds ». Puis ils s'éviteront consciencieusement.

» Et pourtant, ces deux victimes de la diversité des valses dansaient fort bien, individuellement, mais, hélas, elles ne valsaient pas de la même facon.

» Puissent donc les maîtres de danse et les spécialistes régulariser une situation qui, dans un siècle de célibat systématique comme le nôtre (cela est vrai encore aujourd'hui, Réd.), constitue un véritable danger pour notre édifice social. »

Vieux habits, vieux galons.

Fouillez vos greniers, fouillez vos armoires, sondez les antiques bahuts en chêne, sculptés jadis par des artistes à l'imagination naïve et, depuis, perforés de part en part par les insectes. C'est là que re-posent, délaissés, oubliés, les vieux souvenirs de famille. Cherchez bien et peut-être y trouverez-vous de quoi satisfaire le désir des directeurs du Musée du Vieux-Vevey.

Ces messieurs ont la louable intention de reconstituer un costume vaudois, type homme et femme, afin de conserver, dans leurs collections, un document historique authentique.

Le Musée du Vieux-Vevey serait donc très reconnaissant aux personnes qui possèdent quelques-uns des objets énumérés ci-après de bien vouloir s'en dessaisir, provisoirement, en les confiant au Musée ou à M. Gustave Maillard, membre de la commis-sion (rue du Théâtre, 10, à Vevey):

Chapeaux, bonnels, coiffes, fichus, corsages, vestes et gilets, châles, jupes, tabliers, gants, mitaines, bas, chaussures, etc., etc. Chaînes, colliers, bijoux, épingles ornées, dentelles, réticules, cannes, parapluies, tabatières, mouchoirs, et, d'une façon générale, tout ce qui se rapporte au costume vaudois. Enfin des renseignements divers, tels que gravures, crayons, aquarelles, tableaux à l'huile, aquatintes, sépias, etc.

. Un reçu sera délivré pour chaque objet remis en dépôt.

Qu'on en meurt !

- Qué qu't'as, François? T'as l'air « tout chose »!

— J'ai... que j'ai la mi- 🍖 graine.

- La demie? C'est rien, pourvu que t'attrapes pas la grande!

La grande?Oui, j'ai un camarade qu'en est mort...

– De quoi ?

— De la « grand'graine »!



Quemet quie ne faut pas trâo dèvezâ.

Lo sonueu saillessâi de sounâ midzo. Tsi Jone à Tambou la mère avâi dza criâ lo pére et lè gaçons qu'avant rebattà tota la matenà et qu'irant tot conteint de s'einfattà oquie por sè garnî lè coûte. On dinâve à la cousena, que l'ètai pardieu bin bouna avoué sa granta tsemena à louvenô iô on pouave chetsi lè jambon, lè sâocessons, la sâocesse âo fèdzo, la sâocesse à grelhî, lè z'aïette et lè bourrion d'âomète dou caïons, sein comptâ lè duve pètublie. La granta trabllia lètài âo mâitet de la cousena, lo maîtro sè setâve à n'on bet, vo sède prâo, tot prî de la sâillata po avâi fini lo premî; la mère à l'autro bet, dè coûte lo quemacllio po que sai on bocon mé aija de verouna apri sè mermite. Et pu, eintre-mi, lè volets, la serveinta, lè z'ovrâi et tot lo batacllian.

On coup, lo Jone vegnâi de sè setâ. La maîtra avâi dza apportâ la soupa que foumâve et que fasài bin plliési d'acheintre. Tsacon s'ein servessâi dou iadzo pllinna la potse, quand vaite que lé qu'eintre Matafan, on'espéce de gailla qu'allave dinse d'on otto à l'autro po vère se nion ne lâi dera de medzî onn'assiéta de soupa avoué leu. Matafan va sè seta per dessu lo foyì, prì dau quemâcllio et sè met à guegnî lo repé.

— A-to dîna, Matafan ? lâi dit lo Jone.

Oï, se repond Matafan, que peinsâve que faillái ître on bocon honîto et que bin sû on lài redèmanderài oncora on iadzo et que sti coup ne refuserài pas. Ma vouai! diabe lo pì qu'on lâi redèmande rein dâo tot. Et Matafan atteindâi adî, le poeing dessu se djoûte, lo mor et lo naz bin âovert por nicllia la boun'oudeu que vegnâi du la trâbllia. Justameint lo dzor dèvant lo Jone l'avâi batsî et ci delon on fasâi on bocon lo ressat. Lâi avâi dâi tchou avoué dâo jambon, et pu dâo boulî et dâi favioule, et pu oncora dâo routi et dâo papet âi z'èpenatse. Tot cein foumâve, foumâve, que ma fâi Matafan ein ramassave mé avoué lè narî qu'a-